



# Ligne directrice du cours menant à la qualification additionnelle Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie

Annexe D – Règlement sur les qualifications requises pour enseigner

Juillet 2025



This document is available in English under the title  
*Special Education, Part II.*

## Table des matières

<b>Préface</b>	<b>2</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
Agrément : programme de qualification additionnelle	3
Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA	4
Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA	5
<b>Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie</b>	<b>6</b>
Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties	6
Exigences liées aux cours menant à une QA	6
Contexte d'apprentissage de l'Ontario	7
Perfectionnement professionnel	8
Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit	10
Fondement antioppression	11
Pédagogie axée sur l'apprenant	12
Pédagogie et évaluation	14
Ressources	17
Annexe 1	18



## Préface

Prioriser les intérêts et le bien-être de chaque apprenante et apprenant est au cœur de l'enseignement en Ontario.

L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (l'«Ordre») est l'organisme d'autoréglementation de la profession enseignante en Ontario et est responsable de ce qui suit :

- établir et faire respecter les normes professionnelles et déontologiques applicables à ses membres;
- prévoir la formation continue de ses membres;
- agréer les cours menant à une QA.

L'Ordre appuie l'excellence en enseignement en préparant les pédagogues à travailler dans des contextes pédagogiques et des milieux géographiques divers :

- écoles publiques de langue française;
- écoles provinciales et d'application;
- écoles publiques de langue anglaise;
- écoles privées;
- écoles catholiques de langue française;
- écoles indépendantes;
- écoles catholiques de langue anglaise;
- milieux urbains;
- écoles des Premières Nations;
- milieux ruraux;
- régions éloignées.

L'élaboration des lignes directrices de cours menant à une qualification additionnelle (QA) est basée sur les consultations approfondies et sur la rétroaction recueillie auprès des fournisseurs de cours, des conceptrices et concepteurs de cours et des membres de la profession enseignante.

Les fournisseurs de cours ainsi que les instructrices et instructeurs peuvent utiliser les lignes directrices comme cadres d'élaboration de leurs cours.

Dans le présent document, le terme «candidat» fait référence aux pédagogues qui suivent le cours, et le terme «apprenant» fait référence aux élèves qui fréquentent les écoles.

# Introduction

Le Règlement de l'Ontario 176/10 sur les qualifications requises pour enseigner précise les qualifications additionnelles que les pédagogues peuvent détenir. En outre, ledit règlement comprend les cours menant à une QA; à la qualification de perfectionnement des directrices et directeurs d'école; aux qualifications de directrice ou de directeur d'école; aux qualifications pour enseigner aux cycles primaire, moyen, intermédiaire et supérieur; à la qualification de perfectionnement des agentes et agents de supervision et aux qualifications d'agente ou d'agent de supervision. Un cours menant à une QA doit comporter au moins 125 heures, tel qu'approuvé par le ou la registraire de l'Ordre. Après qu'un membre de l'Ordre a réussi un cours menant à une QA, le nom de la QA est inscrit sur son certificat de qualification et d'inscription.

La présente ligne directrice se veut un cadre d'élaboration des cours menant à une QA et vise à ce qu'ils répondent aux conditions d'agrément établies dans le Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement.

## Agrément : programme de qualification additionnelle

Conditions d'agrément des cours menant à une QA énoncées à l'article 24 du Règlement de l'Ontario 347/02 sur l'agrément des programmes de formation en enseignement

Un programme de qualification additionnelle peut être agréé en application du présent règlement si les conditions suivantes sont réunies :

1. Le contenu du programme et le rendement attendu des personnes qui y sont inscrites correspondent aux habilités et aux connaissances énoncées dans les *Normes d'exercice de la profession enseignante* et les *Normes de déontologie de la profession enseignante* de l'Ordre ainsi que dans les lignes directrices formulées par l'Ordre.
2. Le programme satisfait aux exigences du règlement sur les qualifications requises pour enseigner applicables à l'inscription d'une qualification additionnelle sur le certificat de qualification et d'inscription général de la personne qui réussit le programme.
3. Le programme est actuel, fait référence au programme d'études de l'Ontario et à la législation et aux politiques gouvernementales pertinentes et offre de vastes connaissances dans ses différents domaines d'étude.
4. Le contenu des cours du programme laisse suffisamment place à la mise en pratique de la théorie.
5. L'organisation et la structure du programme conviennent au contenu des cours.
  - 5.1 Le programme compte au moins 125 heures de travail jugées acceptables par le registraire.
6. Les objectifs du programme sont clairement définis et il existe un mécanisme officiel d'examen ou d'évaluation du degré de réussite du programme.
7. La majorité des éducateurs qui enseignent le programme ont une expérience pertinente en enseignement en Ontario.
8. Le fournisseur s'est doté de mécanismes de contrôle interne adéquats visant à protéger l'intégrité des dossiers des étudiants liés au programme.
9. Le fournisseur s'est engagé à améliorer sans cesse le programme et à en assurer la qualité et, s'il s'agit d'un programme existant, il a mis en place des mesures qui témoignent de cet engagement.  
Règl. de l'Ont. 347/02, art. 24; 2009, chap. 33, annexe 13, par. 3 (2); Règl. de l'Ont. 182/10, art. 8.

## Survol : Conception des lignes directrices de cours menant à une QA

La section suivante des lignes directrices est organisée selon la structure et le contenu décrits ci-dessous (figure 1) :

1. **Éléments constitutifs** – six éléments globaux et distincts, mais interconnectés, qui sous-tendent les lignes directrices de cours menant à une QA.
2. **Principes fondamentaux** – conditions d’agrément intégrées au contenu des cours menant à une QA qui servent à informer les fournisseurs et instructeurs du cadre conceptuel à partir duquel ils conçoivent leurs cours.
3. **Concepts essentiels** – expérience professionnelle et besoins d’apprentissage des candidats par rapport aux éléments requis du cours menant à une QA.
4. **Éléments requis** – connaissances, compétences, pratiques et valeurs spécifiques à une matière et/ou à un cycle que les fournisseurs de cours menant à une QA doivent intégrer à l’ensemble du contenu de leur cours.
5. **Énoncés portant sur les éléments requis** – description des connaissances, compétences, pratiques et valeurs professionnelles liées à chaque élément requis.

### 1. Éléments fondamentaux

---

### 2. Principes fondamentaux :

*Description*

### 3. Concepts essentiels :

Le cours <Guideline Name>...

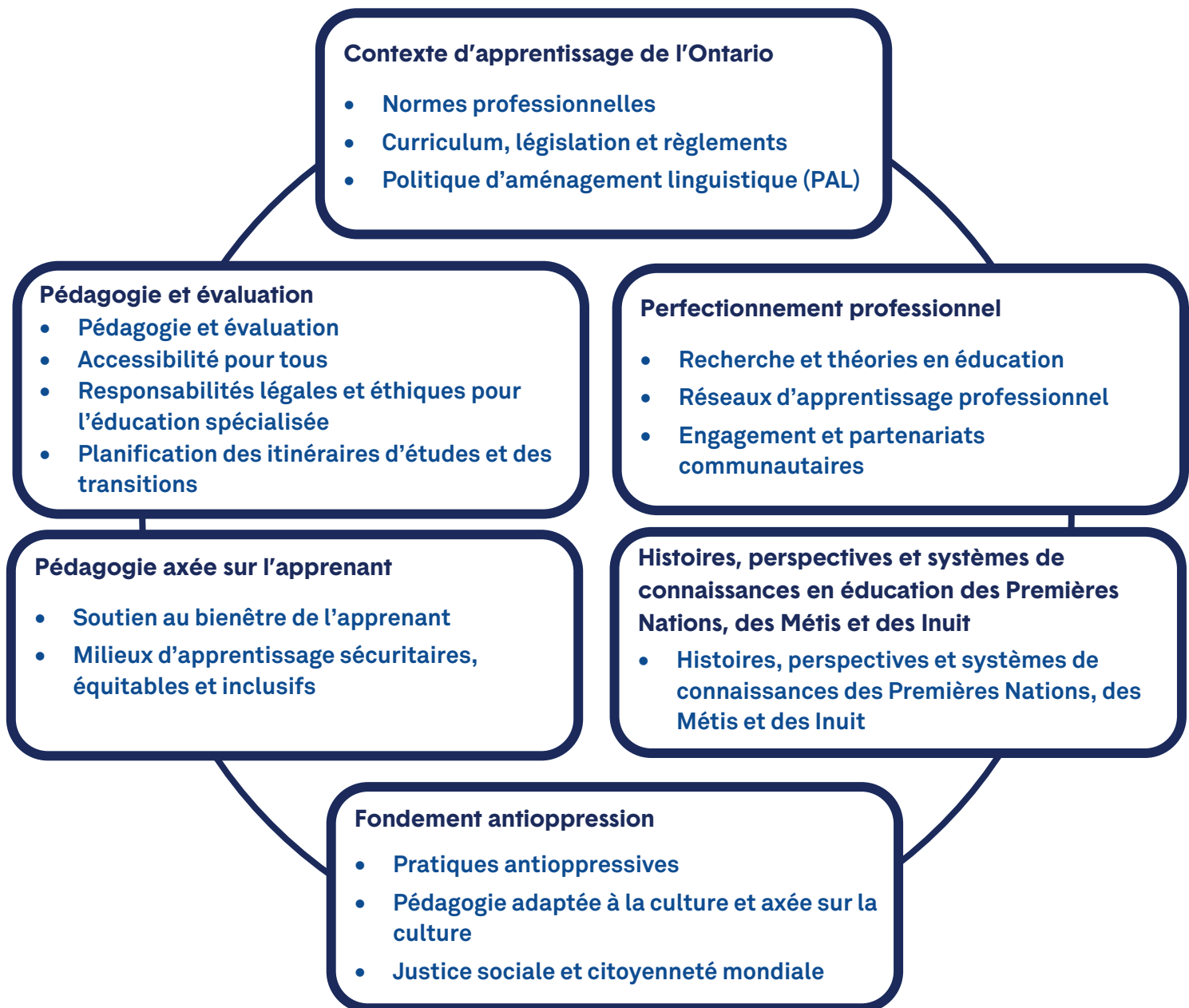
### 4. Éléments requis

- 5. • Énoncé portant sur l’élément requis
- Énoncé portant sur l’élément requis

## Fondements des lignes directrices de cours menant à une QA

Les lignes directrices des cours menant à une QA reposent sur **six éléments constitutifs** distincts, mais interconnectés.

Les lignes directrices de cours menant à une QA en français comportent 16 éléments requis, tandis que celles des cours menant à une QA en anglais en comportent 15 :



# Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie

## Annexe D : Qualifications de spécialiste en trois parties

Les cours en trois parties de l'annexe D (voir Annexe 1) menant à une qualification de spécialiste permettent aux pédagogues :

- d'améliorer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation spécialisée, 1<sup>re</sup> partie*;
- d'étendre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences pour concevoir et mettre en œuvre des occasions d'apprentissage, tel qu'énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie*;
- de mettre en œuvre leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences dans un rôle de leadership, comme énoncé dans la ligne directrice du cours *Éducation spécialisée, spécialiste*.

## Exigences liées aux cours menant à une QA

Le cours menant à la QA *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats de faire progresser leurs pratiques professionnelles au moyen d'un apprentissage ciblé dans les domaines suivants :

- la connaissance du curriculum;
- les stratégies pédagogiques;
- le milieu d'apprentissage.

Le présent cours menant à une QA est conçu et offert en employant des pratiques d'enseignement aux adultes.

Le présent cours menant à une QA reflète les **théories et processus d'enseignement aux adultes** qui favorisent la réflexion critique, le dialogue et l'enquête. Les instructeurs offrent aux candidats des expériences d'apprentissage professionnel liées à l'enseignement aux apprenants, à leur apprentissage et à leur évaluation.

L'objectif du cours est d'améliorer les connaissances, les compétences et les pratiques professionnelles liées à l'enseignement et à l'apprentissage dans le domaine de l'éducation spécialisée. Le cours permet aux pédagogues de comprendre leurs responsabilités éthiques et leurs obligations légales en matière de soutien aux apprenants ayant des besoins en éducation spécialisée. Il leur permet également d'approfondir leur pratique professionnelle afin de favoriser l'inclusion et l'appartenance des apprenants en collaboration avec les parents, les familles, les tutrices et tuteurs, les personnes chargées de la garde des enfants et les partenaires communautaires.

## Contexte d'apprentissage de l'Ontario

---

### Principes fondamentaux :

L'éducation en Ontario est complexe et dynamique, et les communautés d'apprentissage reflètent la diversité de la province. Alors que la profession enseignante évolue pour répondre aux besoins changeants des apprenants, les pédagogues sont appelés à suivre des principes fondamentaux qui orientent leurs pratiques pédagogiques.

Les normes professionnelles, le curriculum de l'Ontario et les lois et règlements connexes, dont le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la *Loi sur l'éducation* et la *Politique d'aménagement linguistique* de l'Ontario (pour l'éducation en langue française), servent de fondement d'une éducation équitable, inclusive et accessible.

Par le perfectionnement professionnel, les pédagogues approfondissent leur compréhension de ces principes et, par conséquent, font progresser leur pratique professionnelle pour appuyer l'apprentissage et favoriser le bien-être de chaque apprenant.

### Concepts essentiels :

Le cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats d'intégrer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières dans la conception et la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### Normes professionnelles

- importance des normes d'exercice et de déontologie ainsi que des recommandations professionnelles comme fondements théoriques dans l'*Éducation spécialisée*
- identité professionnelle, connaissances, leadership, défense des intérêts et pratiques collectives éthiques pour guider la planification des programmes
- rôle des pédagogues en tant que champions de l'inclusion
- responsabilités éthiques liées à la protection et à l'affirmation des apprenants ayant des besoins spécialisés (p. ex., dignité, vulnérabilité et confidentialité des informations)
- stratégies visant à soutenir la santé mentale et le bien-être des pédagogues et du personnel travaillant dans le domaine de l'éducation spécialisée.

### Curriculum de l'Ontario et législation et règlements connexes

- intégration des deux attentes génériques du curriculum et des référents culturels dans les pratiques d'enseignement et d'évaluation liés au présent cours menant à une QA
- curriculum, politiques, cadres de travail, stratégies et ressources actuels de l'Ontario qui se rapportent au présent cours menant à une QA
- législation et politiques pertinentes à l'échelle municipale, provinciale, fédérale et internationale qui appuient les droits de la personne et protègent la vie privée pour tous (p. ex., la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la *Loi de 2017 contre le racisme*, L.O. 2017, chap. 15, la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*)

- obligations légales et responsabilités éthiques des candidats conformément à la législation, aux politiques et aux pratiques provinciales en vigueur
- stratégies qui permettent d’approfondir la compréhension du curriculum et des politiques connexes afin d’éclairer les décisions relatives aux objectifs et aux résultats du plan d’enseignement individualisé (PEI) des apprenants (p. ex., adaptations, modifications et programmes alternatifs)
- obligations légales et politiques spécifiques à l’éducation spécialisée (p. ex., processus du Comité d’identification, de placement et de révision [CIPR], mise en œuvre du PEI, réglementation en matière de protection de la vie privée et décisions de placement).

### Politique d’aménagement linguistique (PAL)

- mandat des écoles de langue française de l’Ontario et politiques connexes à l’*Éducation spécialisée*
- processus et pratiques liés à l’enseignement et à l’apprentissage en milieu minoritaire afin de développer l’identité francophone de l’apprenant
- milieu d’apprentissage de langue française respectueux de la diversité linguistique et culturelle des apprenants pour favoriser leur responsabilisation.

## Perfectionnement professionnel

---

### Principes fondamentaux :

Le perfectionnement professionnel fait partie intégrante de la profession enseignante et est essentiel au développement continu et à l’amélioration du rendement des apprenants de l’Ontario.

Tout au long de leur carrière, les pédagogues continuent de participer à des activités de perfectionnement professionnel reposant sur la recherche et les théories en éducation, y compris les séances offertes par les conseils scolaires ou par des partenaires communautaires, des lectures professionnelles et des cours menant à une QA.

Les cours menant à une QA servent d’outil clé pour améliorer la pratique professionnelle en préparant les pédagogues à des rôles précis au sein de la communauté éducative. Dans le cadre de leur perfectionnement professionnel, les pédagogues doivent participer activement à des réseaux d’apprentissage professionnel et à des activités d’engagement et de partenariat communautaires qui favorisent le partage des connaissances, la collaboration et l’innovation, et ce, en vue de répondre aux divers besoins des apprenants et de créer des milieux d’apprentissage inclusifs.

### Concepts essentiels :

Le cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats d’intégrer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières dans la conception et la mise en œuvre d’occasions d’apprentissage au moyen d’un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

## Recherche et théories en éducation

- recherche et contributions courantes représentant les diverses voix et cultures associées aux pratiques professionnelles, aux politiques et aux pédagogies qui se rapportent à l'*Éducation spécialisée*
- recherches portant sur les catégories et les définitions d'anomalies (p. ex., dyslexie, anomalie de comportement, trouble de la communication et déficience intellectuelle légère)
- recherche et théories qui reflètent la nature diversifiée et changeante de la société ainsi que son influence sur l'apprentissage et le bien-être (p. ex., pratiques pédagogiques tenant compte des traumatismes et ressources en santé mentale)
- fondement théorique pour concevoir, évaluer et mettre en œuvre des programmes et des pratiques qui appuient l'apprentissage
- recherches sur l'impact historique des normes sociétales sur l'éducation spécialisée (p. ex., institutionnalisation, programmes communautaires, et inclusion à l'école)
- recherches portant sur l'impact des technologies émergentes sur l'enseignement et l'apprentissage dans le domaine de l'éducation spécialisée (p. ex., intelligence artificielle et technologie du regard)
- application des théories sur le développement et le façonnement de l'identité qui appuient le bien-être, l'efficacité et la responsabilisation de l'apprenant
- théories des processus cognitifs spécifiques au développement de l'apprenant (p. ex., habiletés en littératie, mémoire de travail et habiletés de fonctionnement exécutif).

## Réseaux d'apprentissage professionnel

- communautés d'apprentissage professionnel qui favorisent la pédagogie critique et l'efficacité collective (p. ex., stratégies qui favorisent les soins personnels et le renforcement des capacités)
- recherche et leadership pour faire évoluer la pratique professionnelle par l'enquête collaborative, le dialogue et l'innovation continus
- stratégies visant à renforcer les capacités collectives en ce qui concerne les principes des pratiques pédagogiques fondées sur des données probantes dans le domaine de l'éducation spécialisée (p. ex., accompagnement et mentorat formels et informels).

## Engagement et partenariats communautaires

- stratégies adaptées à la culture visant à nouer des liens avec les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tutrices, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, les agences, et la communauté scolaire, dont les suivantes :
  - processus et pratiques qui favorisent la communication et la collaboration pour appuyer l'apprentissage
  - partenariats qui valorisent les prises de décisions par consensus, la confidentialité, la défense des intérêts et le leadership
  - autonomisation pour apprendre à connaître le système d'éducation et pour soutenir l'apprentissage et le bien-être

- stratégies visant à établir des partenariats communautaires qui favorisent des expériences d'apprentissage réciproques
- processus visant à impliquer le personnel dans une approche globale de l'éducation spécialisée au sein de l'école
- stratégies pour nouer et maintenir des relations authentiques entre l'école et les communautés, en mettant l'accent sur la sensibilisation socioculturelle à l'éducation spécialisée.

## **Histoires, cultures, perspectives et systèmes de connaissances en éducation des Premières Nations, des Métis et des Inuit**

---

### **Principes fondamentaux :**

Les pédagogues de l'Ontario ont la responsabilité de s'appuyer sur le rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action* et d'aligner leur pratique professionnelle sur la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. Ils s'engagent dans une action réconciliatrice authentique en apprenant des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit, et en les mettant en valeur dans l'enseignement et l'apprentissage. En tant que partenaires de traité, les pédagogues reconnaissent que la prise de conscience et le respect de leurs responsabilités prévues par les traités les guideront sur la voie de la réconciliation.

### **Concepts essentiels :**

Le cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats d'intégrer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières dans la conception et la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### **Histoires, perspectives et systèmes de connaissances des Premières Nations, des Métis et des Inuit**

- inclusion respectueuse des histoires, des perspectives et des systèmes de connaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuit dans les processus d'enseignement et d'apprentissage
- connaissance du rapport *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*
- sensibilisation à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*
- processus culturellement appropriés pour cerner les besoins particuliers des apprenants métis, inuit et des Premières Nations qui tiennent compte de la communauté, de la langue et de l'impact des expériences éducatives passées.

## Fondement antioppression

---

### Principes fondamentaux :

Un fondement antioppression reconnaît que les manifestations systémiques du pouvoir et des privilèges ont conduit à de multiples formes d'oppression, d'injustice, d'iniquité et d'inégalité. Il s'agit d'une approche qui garantit que l'équité et les droits de la personne sont au cœur de tous les cours et programmes menant à une QA.

Les pédagogues ont la responsabilité éthique et professionnelle partagée d'identifier et de remettre en question les barrières individuelles et systémiques, y compris l'impact des préjugés et des présomptions sur le pouvoir et le privilège. La formation continue des pédagogues doit tenir compte des contextes historiques qui ont contribué à différentes formes d'oppression, et les aborder.

Grâce à la pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture, les pédagogues offrent des occasions d'apprentissage qui respectent la diversité, favorisent le bien-être des apprenants, et promeuvent la justice sociale et la citoyenneté mondiale.

### Concepts essentiels :

Le cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats d'intégrer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières dans la conception et la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### Pratiques antioppressives

- théories et pédagogies se rapportant aux multiples formes d'oppression appliquées à la conception, à l'évaluation et à la mise en œuvre des programmes et pratiques
- examen des préjugés, de la discrimination et des barrières individuels et systémiques, ainsi que des manifestations du pouvoir et des privilèges
- étude de la représentation disproportionnée des apprenants issus de groupes en quête d'équité dans les programmes spécialisés
- pédagogie critique pour aborder les liens entre les formes d'oppression et l'intersectionnalité des apprenants ayant une éducation spécialisée
- stratégies visant à éliminer les barrières qui affectent l'accessibilité des programmes et services en éducation spécialisée.

### Pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture

- approche culturelle de l'enseignement pour engager l'apprenant à contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone à l'échelle locale, provinciale et internationale
- pédagogie adaptée à la culture et axée sur la culture qui reflète une compréhension des identités et intersectionnalités de l'apprenant

- stratégies visant à explorer la différence entre l'appropriation culturelle et l'appréciation culturelle
- procédures, pratiques et ressources culturellement inclusives visant à fournir des occasions qui respectent les styles d'apprentissage, les voix et les perspectives de chaque apprenant
- impact de l'insécurité linguistique et de l'appartenance culturelle sur l'enseignement et l'apprentissage
- responsabilité professionnelle liée à la diversité des perceptions, des croyances et des valeurs culturelles dans le domaine de l'éducation spécialisée
- approches adaptées à la culture lors de la communication avec les familles et les personnes chargées de la garde des enfants.

### **Justice sociale et citoyenneté mondiale**

- processus et pratiques qui encouragent la voix et les choix de l'apprenant, respectent la diversité, et favorisent la justice sociale et écologique
- stratégies visant l'établissement de consensus, la démocratie participative et l'autonomisation à l'échelle de l'école et de la communauté
- processus et stratégies qui engagent les apprenants ayant des besoins spécialisés en tant que citoyens actifs et tournés vers le monde dans le soutien de la durabilité environnementale
- aborder les barrières pour faciliter la participation des apprenants ayant des besoins spécialisés aux activités scolaires (p. ex., activités parascolaires, excursions et récréations).

## **Pédagogie axée sur l'apprenant**

---

### **Principes fondamentaux :**

La pédagogie axée sur l'apprenant priorise l'engagement, le bien-être et la réussite des apprenants. Les pédagogues favorisent l'apprentissage et le bien-être des apprenants en encourageant la voix, les choix et la collaboration des apprenants avec leur famille, les personnes chargées de la garde des enfants, les tutrices et tuteurs, les aînées et aînés, les gardiennes et gardiens du savoir, ainsi que les partenaires communautaires.

Les pédagogues créent des milieux d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs qui valorisent la diversité des identités, des expériences et des besoins d'apprentissage des apprenants afin de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage.

## Concepts essentiels :

Le cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats d'intégrer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières dans la conception et la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### Soutien au bien-être de l'apprenant

- politiques, processus et pratiques pour favoriser le développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique de l'apprenant
- stratégies qui répondent aux forces, aux identités, aux besoins et aux intérêts de chaque apprenant
- programmes qui tiennent compte des expériences vécues, de la santé mentale et du bien-être de l'apprenant
- pratiques qui répondent aux compétences linguistiques de l'apprenant (p. ex., apprenants du français, apprenants multilingues et apprenants non verbaux ou qui utilisent d'autres méthodes de communication)
- pratiques pour comprendre les curiosités et les expériences de l'apprenant afin de lui donner les moyens d'atteindre ses objectifs d'apprentissage
- processus et pratiques permettant de traiter la comorbidité au sein des catégories d'anomalies (p. ex., impact de la santé mentale)
- intégration de processus et de soutiens pour les apprenants ayant des besoins spécialisés (p. ex., pensée de design conceptuel, étayage, soutiens sensoriels, processus de réponse à l'intervention et espaces physiques).

### Milieus d'apprentissage sécuritaires, équitables et inclusifs

- politiques et processus pour créer et maintenir des milieux d'apprentissage inclusifs qui :
  - respectent la diversité
  - encouragent la pensée critique
  - favorisent la responsabilisation et les perspectives de l'apprenant
- stratégies visant à créer des milieux d'apprentissage inclusifs (p. ex., emploi d'un langage inclusif et ressources dans différents formats)
- pratiques pour favoriser des milieux d'apprentissage sains et sécuritaires pour les apprenants, les familles, les personnes chargées de la garde des enfants, les tuteurs et tuteurs, les aînées et aînés, et les gardiennes et gardiens du savoir
- utilisation éthique de la technologie pour protéger la sécurité, la vie privée et le bien-être de l'apprenant
- approches d'intervention précoce et continue aux paliers élémentaire et secondaire (p. ex., patrons d'assiduité et évaluations en lecture)

- processus et protocoles permettant d'élaborer pour l'apprenant des plans de sécurité et de soins fondés sur des données
- ressources pour soutenir la mise en œuvre des plans de sécurité et de soins de l'apprenant (p. ex., analyse comportementale appliquée [ACA], formation appliquée en techniques d'intervention face au suicide [FATISF] et formation safeTALK)
- conception de milieux d'apprentissage différenciés pour favoriser l'inclusion (p. ex., outils multisensoriels et espaces d'apaisement)
- incidences de l'identité, des relations et de l'intersectionnalité sur les personnes atteintes d'anomalies
- stratégies visant à favoriser l'intégration des classes spécialisées dans l'ensemble du milieu scolaire.

## Pédagogie et évaluation

---

### Principes fondamentaux :

Les pédagogues croient que chaque élève peut apprendre. Grâce à des pratiques d'enseignement et d'apprentissage fondées sur des données probantes et axées sur l'apprenant, ils proposent des programmes et services qui offrent des occasions équitables, inclusives et accessibles pour tous. Ils utilisent des stratégies pédagogiques et des pratiques d'évaluation qui respectent les identités de chaque apprenant et favorisent son développement cognitif, social, affectif, spirituel et physique.

L'accessibilité, l'inclusion et l'équité sont des éléments fondamentaux de l'enseignement et de l'apprentissage au quotidien. S'appuyant sur le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, sur la *Loi de 2005 sur l'accessibilité des personnes handicapées de l'Ontario* et sur la *Loi sur l'éducation*, les pédagogues défendent le droit des apprenants d'accéder aux services et ressources du système d'éducation et en bénéficier, et ce, en tenant compte des besoins particuliers liés aux contextes géographiques et socioéconomiques.

Étant donné que les pédagogues sont responsables de l'enseignement et de l'évaluation de tous les apprenants, ils fournissent les adaptations, les modifications ou le programme alternatif figurant dans le plan d'enseignement individualisé (PEI), lequel doit être élaboré par une équipe interdisciplinaire afin de refléter les forces, les besoins et les capacités de l'apprenant, conformément au Règlement 181/98.

Chaque apprenant a un profil et des objectifs qui lui sont propres. C'est pourquoi les pédagogues proposent des occasions qui favorisent sa transition, son éducation et la planification de sa vie et de sa carrière.

## Concepts essentiels :

Le cours *Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* permet aux candidates et candidats d'intégrer leur pratique professionnelle, leurs connaissances et leurs compétences particulières dans la conception et la mise en œuvre d'occasions d'apprentissage au moyen d'un enseignement explicite, de réflexions, de questions directrices ou de ressources par rapport aux éléments requis suivants :

### Pédagogie et évaluation

- pratiques pédagogiques pour favoriser le développement des compétences linguistiques en français (p. ex., communication orale, interprétation de l'information, expression des idées et interaction avec les autres) ainsi que le développement du bilinguisme additif de l'apprenant
- conception et mise en œuvre de programmes alignés sur le curriculum de l'Ontario qui favorisent l'acquisition de compétences transférables pour soutenir l'apprentissage tout au long de la vie (p. ex., pensée critique, collaboration et innovation)
- stratégies et approches pédagogiques (p. ex., différenciation pédagogique, conception universelle de l'apprentissage, apprentissage par l'expérience, apprentissage en plein air, apprentissage par l'enquête, coenseignement et cointervention)
- processus et pratiques d'évaluation pour :
  - fournir de la rétroaction aux apprenants et adapter l'enseignement (évaluation *au service* de l'apprentissage)
  - renforcer la capacité des apprenants à devenir des apprenants autonomes (évaluation *en tant qu'*apprentissage)
  - porter un jugement professionnel éclairé sur la qualité de l'apprentissage (évaluation *de* l'apprentissage)
- intégration des technologies de l'information et de la communication, des outils technologiques et des ressources numériques dans la planification des programmes pour les apprenants ayant des besoins spécialisés afin d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage
- stratégies pédagogiques fondées sur des données probantes qui répondent aux besoins de chaque apprenant (p. ex., dyslexie, développement de la parole et du langage, douance, et perception sensorielle)
- stratégies visant à développer les habiletés d'apprentissage et les habitudes de travail des apprenants ayant des besoins spécialisés
- ressources pédagogiques qui permettent aux apprenants d'accéder au curriculum (p. ex., matériel de lecture en braille, utilisation de systèmes d'amplification du son et outils et applications de communication)
- processus visant à différencier les besoins de l'apprenant du français et ceux de l'éducation spécialisée, y compris les évaluations, les programmes et les soutiens pertinents

- processus et stratégies pour différencier l'évaluation en utilisant une approche axée sur les acquis qui répond aux profils, aux forces et aux besoins des apprenants
- programmes de littératie qui tiennent compte des besoins linguistiques et d'alphabétisation de l'apprenant
- sélection de stratégies et de pratiques fondées sur les données relatives à l'apprenant afin d'aligner l'enseignement sur son profil individuel
- processus et stratégies de dépistage précoce et continu pour orienter les pratiques pédagogiques et les besoins identifiés de chaque apprenant.

### **Accessibilité pour tous**

- responsabilités éthiques liées au *Code des droits de la personne* de l'Ontario et à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*
- stratégies d'adaptation telles que les technologies d'assistance, le contenu accessible et la conception inclusive pour faciliter l'apprentissage et favoriser l'inclusion
- stratégies pour aborder le capacitisme qui existe dans les processus et les pratiques
- rôle et responsabilité du pédagogue d'apprendre à connaître chaque apprenant, à la fois sur le plan individuel et au moyen de la documentation, y compris dans différents contextes (p. ex., à l'école, à la maison et dans la communauté)
- processus et stratégies visant à promouvoir l'accessibilité des services, programmes et ressources communautaires, y compris dans les régions éloignées et au sein des groupes minoritaires
- accès aux technologies d'assistance et application de celles-ci au sein de l'école, du conseil scolaire et de la communauté
- navigation des services et ressources communautaires (p. ex., écoles provinciales et programmes alternatifs).

### **Responsabilités légales et éthiques liées à l'éducation spécialisée**

- responsabilités légales et éthiques liées au plan d'enseignement individualisé (PEI), au plan de sécurité et au plan de transition de l'apprenant
- programmes, stratégies et services qui appuient l'apprenant dans la réalisation des objectifs individuels énoncés dans ses plans
- équipes interdisciplinaires pour appuyer l'apprentissage, la défense des intérêts et les transitions
- stratégies pour opérationnaliser les principes de la différenciation pédagogique en tant que précurseur au déclenchement des processus d'éducation spécialisée
- rôles et responsabilités du personnel de soutien du conseil scolaire et de l'école, des paraprofessionnels et des partenaires communautaires
- processus d'élaboration, de mise à jour et de monitoring du PEI des apprenants qui incluent les voix et les perspectives des apprenants, des familles, des tuteurs et tuteuses, et des personnes chargées de la garde des enfants

- stratégies pour comprendre les rapports de spécialistes qui éclairent les décisions relatives au PEI, aux programmes et au placement des apprenants (p. ex., évaluation psychoéducationnelle)
- programmes, services et ressources pour mettre en œuvre une approche par étapes de la prévention et de l'intervention continues d'un système de soutien.

## Planification des itinéraires d'études et des transitions

### Planification des transitions

- processus et pratiques qui appuient toutes les transitions de l'élémentaire au secondaire et du secondaire au postsecondaire, y compris le collège, les programmes d'apprentissage, l'université, le milieu de travail et la vie communautaire
- politiques et programmes fédéraux et provinciaux, et partenariats communautaires pour la planification des itinéraires d'études postsecondaires (p. ex., Services de l'Ontario pour les personnes ayant une déficience intellectuelle [SOPDI], organismes d'intégration communautaire et fournisseurs de soins de santé)
- importance de la planification des itinéraires d'études de la maternelle au postsecondaire (p. ex., entrée à l'école, diplôme/certificat d'études secondaires de l'Ontario, cours décroisonnés et programmes de la Majeure Haute Spécialisation)
- politiques, programmes et occasions d'apprentissage qui valorisent chaque itinéraire d'études de façon égale et équitable
- considérations de santé et de sécurité adaptées aux besoins de transition de l'apprenant
- processus internes et externes qui soutiennent les transitions (p. ex., réunions inter paliers/cycles et processus d'enquête en quatre étapes)
- inclusion des apprenants, des familles, des tutrices et tuteurs ainsi que des personnes chargées de la garde des enfants dans l'élaboration et la mise à jour des plans de transition des apprenants, y compris les micro et macrotransitions.

### Planification d'apprentissage, de carrière et de vie

- conception du curriculum visant à créer un lien entre l'apprentissage en classe et la planification de carrière et de vie des apprenants
- exploration d'une variété de points d'entrée dans tous les cheminements de carrière.

## Ressources

Les ressources visant à appuyer l'élaboration du cours menant à la *QA Éducation spécialisée, 2<sup>e</sup> partie* sont accessibles sur le site web de l'[Ordre](#) et le site web du [ministère de l'Éducation de l'Ontario](#).

## Annexe 1

### Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D

#### Considérations

- cohérence entre les trois parties des cours de l'annexe D pour :
  - appuyer le développement et la progression des connaissances ainsi que la mise en œuvre et le leadership;
  - soutenir les candidats qui suivent les parties du cours auprès de différents fournisseurs.
- l'expérience professionnelle et les besoins d'apprentissage des candidats en lien avec les éléments requis du cours menant à une QA.

#### Annexe D, 1<sup>re</sup> partie

#### Annexe D, 2<sup>e</sup> partie

#### Annexe D, spécialiste – Leadership

#### Apprendre et appliquer



#### Appliquer et étendre



#### Diriger et mener des recherches

Que doivent savoir les candidats sur la matière?  
Développer ses connaissances du contenu



Que doivent savoir de plus les candidats?  
Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies



Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière?  
Développer ses compétences en leadership

Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)



Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats



Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur

Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur



Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats



Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui

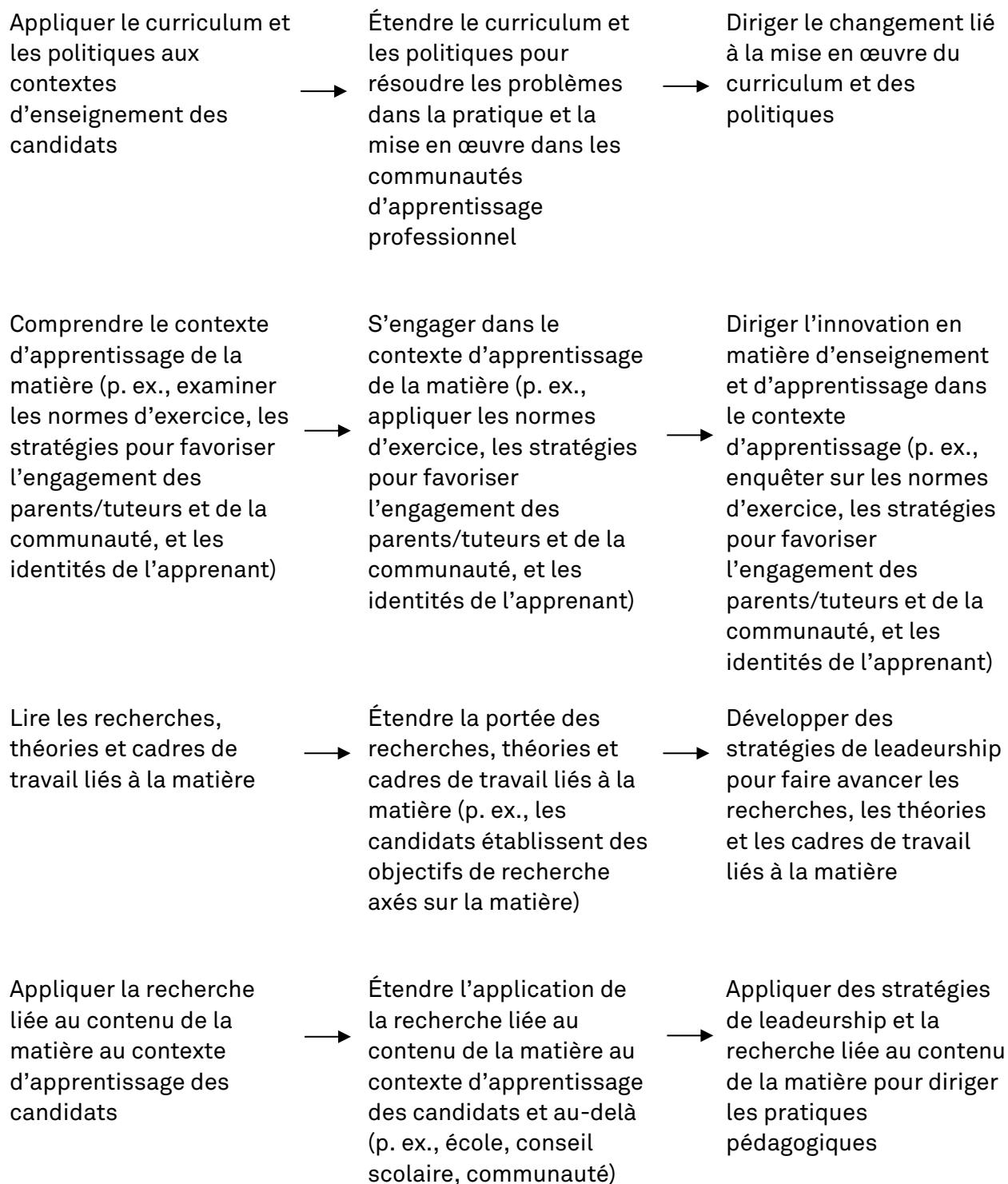
Comprendre la législation et les politiques pertinentes



Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes



Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système



## **Continuum d'apprentissage dans les cours menant à une QA de l'annexe D**

Texte conforme aux dispositions de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* :

### **Annexe D, 1<sup>re</sup> partie**

*Il s'agit du premier niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.*

#### **Apprendre et appliquer**

- Que doivent savoir les candidats sur la matière? Développer ses connaissances du contenu
- Contenu dirigé par l'instructeur (expert dans la matière)
- Coconstruction des objectifs d'apprentissage menée par l'instructeur
- Comprendre la législation et les politiques pertinentes
- Appliquer le curriculum et les politiques aux contextes d'enseignement des candidats
- Comprendre le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., examiner les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Lire les recherches, théories et cadres de travail liés à la matière
- Appliquer la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats.

### **Annexe D, 2<sup>e</sup> partie**

*Il s'agit du deuxième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.*

#### **Appliquer et étendre**

- Que doivent savoir de plus les candidats? Approfondir ses connaissances et mettre en place des stratégies
- Contenu dirigé par l'instructeur et les candidats
- Responsabilité des objectifs d'apprentissage liés à la matière partagée entre les instructeurs et les candidats
- Approfondir ses connaissances de la législation et des politiques pertinentes
- Étendre le curriculum et les politiques pour résoudre les problèmes dans la pratique et la mise en œuvre dans les communautés d'apprentissage professionnel
- S'engager dans le contexte d'apprentissage de la matière (p. ex., appliquer les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Étendre la portée des recherches, théories et cadres de travail liés à la matière (p. ex., les candidats établissent des objectifs de recherche axés sur la matière)
- Étendre l'application de la recherche liée au contenu de la matière au contexte d'apprentissage des candidats et au-delà (p. ex., école, conseil scolaire, communauté).

## **Annexe D, spécialiste – Leadership**

*Il s'agit du troisième niveau du continuum à trois niveaux figurant dans les colonnes ci-dessus.*

### **Diriger et mener des recherches**

- Comment les candidats deviennent-ils des leaders dans la matière? Développer ses compétences en leadership
- Contenu dirigé par les candidats avec le soutien de l'instructeur
- Objectifs d'apprentissage développés par les candidats afin de transmettre leurs connaissances à autrui
- Analyser la législation et les politiques pertinentes et mesurer les répercussions à l'échelle de l'école et du système
- Diriger le changement lié à la mise en œuvre du curriculum et des politiques
- Diriger l'innovation en matière d'enseignement et d'apprentissage dans le contexte d'apprentissage (p. ex., enquêter sur les normes d'exercice, les stratégies pour favoriser l'engagement des parents/tuteurs et de la communauté, et les identités de l'apprenant)
- Développer des stratégies de leadership pour faire avancer les recherches, les théories et les cadres de travail liés à la matière
- Appliquer des stratégies de leadership et la recherche liée au contenu de la matière pour diriger les pratiques pédagogiques.

Pour en savoir davantage :  
Ordre des enseignantes et  
des enseignants de l'Ontario  
101, rue Bloor Ouest  
Toronto ON M5S 0A1

Téléphone : 437.880.3000  
Sans frais (Canada et États-Unis) :  
1.833.966.5588  
Courriel : [info@oeeo.ca](mailto:info@oeeo.ca)  
[oeeo.ca](http://oeeo.ca)



**Ordre des enseignantes  
et des enseignants  
de l'Ontario**

L'organisme de réglementation  
de l'enseignement en Ontario



[oct-oeeo.ca/fbfr](https://www.facebook.com/oct-oeeo.ca/fbfr)



[oct-oeeo.ca/ytfr](https://www.youtube.com/channel/UCt-0eeo-ca/ytfr)



[oct-oeeo.ca/twfr](https://twitter.com/oct-oeeo-ca/twfr)



[oct-oeeo.ca/lifr](https://www.linkedin.com/company/oct-oeeo-ca/lifr)